

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-4-11-2

Séance du lundi 4 avril 2022

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN POUR L'APPEL À PROJETS 2022 DU CONTRAT DE VILLE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG (1ÈRE VAGUE)

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIHL Pierre
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascal

ABSENTS :

RAPP Catherine
SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-1-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 du service public alsacien et de la transformation de l'action publique en lien avec les habitants,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2015/84 du 6 juillet 2015 relative à l'adoption des conventions cadre des contrats de ville de l'Eurométropole de Strasbourg, de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2019/120 du 9 décembre 2019 relative à la rénovation des contrats de ville 2015-2022 des Quartiers Prioritaires de la Ville de Saverne, de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de territoriale Eurométropole de Strasbourg du 22 mars 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre du fonds de développement urbain, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 268 670 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- Autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que maire de la Commune de Bischheim, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Fleur LARONZE, en tant que membre titulaire au sein du conseil d'administration du CSC de l'Elsau, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Pascale PFEIFFER, en tant que membre titulaire au sein du conseil d'administration du CSC de Neudorf, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Jean-Philippe MAURER, en tant que membre titulaire au sein du conseil d'administration du CSC de la Meinau, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Anne REYMANN, en tant que membre titulaire au sein du conseil d'administration du CSC « Au-delà des ponts », ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Anne TENENBAUM, en tant que membre titulaire au sein du conseil d'administration du CIDFF 67, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Ludivine QUINTALLET, en tant que membre suppléante au sein du conseil d'administration du CIDFF 67, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Jean-Philippe VETTER, en tant que membre titulaire au sein du conseil d'administration du CSC « Escale » à Strasbourg Robertsau, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Serge OEHLER, en tant que membre titulaire au sein du conseil d'administration du CSC « Victor SCHOELCHER », ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Catherine GRAEF ECKERT, en tant que membre titulaire au sein du conseil d'administration du CSC « l'Albatros », ne participe ni au débat ni au vote.

M. Damien FREMONT, en tant que membre titulaire de l'association Tôt ou T'Art, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité